

Suisse : 655 millions de francs de rabais sur les médicaments échapperaient aux assurés

Compte Test - 2026-08-16 16:28:57 - Vu sur pharmacie.ma

En Suisse, la question des rabais accordés lors de l'achat de médicaments provoque une vive polémique politique. Un rapport du Contrôle fédéral des finances (CDF) révèle qu'une grande partie des avantages consentis par l'industrie pharmaceutique aux pharmacies, hôpitaux et cabinets médicaux ne serait pas répercutée aux assureurs et aux assurés, contrairement à ce que prévoit la législation. Les montants en jeu sont considérables. Selon les estimations du CDF, les rabais accordés par l'industrie pharmaceutique atteindraient environ 743 millions de francs suisses par an. Or, seulement 88 millions, soit environ 12 %, seraient effectivement rétrocédés. Près de 655 millions de francs resteraient ainsi dans le circuit de distribution et de soins. Cette situation suscite l'indignation de plusieurs parlementaires. Interrogé par la RTS, le conseiller national Thomas Bläsi, pharmacien de profession, estime qu'il ne s'agit plus d'un simple problème administratif. Il juge difficilement acceptable que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), chargé du contrôle, ne dispose pas d'une vision précise des sommes versées, de leurs bénéficiaires et de leur utilisation, alors que les primes d'assurance maladie continuent d'augmenter. Le conseiller aux États Baptiste Hurni se montre encore plus sévère, allant jusqu'à qualifier la situation de « vol organisé ». Il rappelle que la législation impose que les avantages obtenus sur les médicaments bénéficient aux assureurs et, en définitive, aux assurés. Il dénonce également des mécanismes comptables complexes qui contribueraient à rendre les flux financiers particulièrement difficiles à suivre. Les deux élus réclament désormais davantage de transparence et de contrôles. Thomas Bläsi souhaite que le Parlement se saisisse rapidement du dossier et demande un plan d'action comportant des responsables clairement identifiés, des échéances et des résultats mesurables. Pour lui, le rapport du CDF doit marquer le passage des constats aux mesures concrètes. Baptiste Hurni nuance toutefois la responsabilité de l'OFSP, rappelant que l'administration a subi des réductions d'effectifs et qu'elle évolue dans un système de santé particulièrement complexe et opaque. Il estime néanmoins que la surveillance des rabais aurait dû constituer une priorité. Au-delà du renforcement immédiat des contrôles, l'élu plaide pour une remise à plat du mécanisme des rétrocessions. Dans un pays où l'assurance maladie est obligatoire et où l'augmentation régulière des primes pèse lourdement sur les ménages, la destination de plusieurs centaines de millions de francs de rabais ne peut, selon lui, rester dans l'ombre.